

# ORATEL

ORATEL accompagne et facilite la transmission des hôtels et des campings en Bretagne



## OBJECTIF(S)

- Préparer et favoriser la transmission de votre établissement (hôtel, camping);
- Faciliter sa transmission familiale,
- Mesurer objectivement la valeur de votre fonds de commerce et des murs s'ils vous appartiennent.
- Acquérir un hôtel ou un camping et trouver des financements.



## NOTRE RÉPONSE

- Le dispositif ORATEL vous accompagne et facilite la transmission/reprise des hébergements touristiques.
- Avec le soutien financier du Conseil Régional de Bretagne, ORATEL est une opération bretonne d'accompagnement à la transmission des entreprises hôtelières fondée sur un diagnostic détaillé, une évaluation chiffrée, des recommandations et hypothèses de reprise.
- Ce diagnostic est réalisé par des experts du secteur de l'entreprise et par un conseiller spécialisé de la CCI Côtes d'Armor.



## PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION

ORATEL est une opération régionale d'accompagnement à la transmission des entreprises hôtelières fondée sur un diagnostic, une évaluation et un plan d'actions réalisés par des professionnels de la transmission d'entreprise et par le conseiller tourisme de votre CCI.



## LES +

### **ORATEL met à la disposition du vendeur :**

- Un diagnostic complet de l'établissement ;
- Une évaluation objective de la valeur de l'établissement (fonds de commerce et murs) réalisée avec le concours d'experts comptables, notaires et agents immobiliers de Bretagne ;
- Un plan d'actions pour la cession et la reprise de l'établissement ;
- La promotion de l'établissement sur le site de référence des CCI [www.reprendre-bretagne.fr](http://www.reprendre-bretagne.fr) pour favoriser les contacts avec les repreneurs.

### **Pour le repreneur, c'est la possibilité de :**

- Bénéficier d'un diagnostic approfondi ;
- Obtenir un prêt à taux 0 jusqu'à 80 000 €, correspondant à 20 % du coût d'acquisition du fonds de commerce et des murs le cas échéant. L'avance est remboursable sur 7 ans avec un différé de remboursement de deux ans ;
- Profiter d'un accompagnement d'un conseiller spécialisé de la CCI et de partenaires sur les différents aspects du projet ;
- Avoir un suivi de gestion pendant 3 ans assuré par le conseiller de la CCI.



## **PUBLIC CONCERNÉ**

- Hôtelier ou exploitant d'un camping souhaitant transmettre son établissement
- Repreneur potentiel en recherche d'une entreprise hôtelière ou d'un camping
- Municipalité souhaitant passer son camping en gestion privée.



## **COÛT**

Le Conseil Régional de Bretagne prend en charge 50 % du diagnostic cédant, d'un coût de 2 500 € HT.  
Soit un reste à charge de 1 250€ HT.

Damien CHAIGNON  
Tourisme / Hôtellerie-Camping  
02 96 75 11 49  
[damien.chaignon@cotesdarmor.cci.fr](mailto:damien.chaignon@cotesdarmor.cci.fr)

CCI Côtes d'Armor  
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc  
Tél : 02 96 78 62 00